



UDAF DE LA COTE D'OR

Association

5 Rue Nodot

21000 DIJON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

UDAF DE LA COTE D'OR

Association

5 Rue Nodot

21000 DIJON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de l'Association UDAF DE LA COTE D'OR,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UDAF DE LA COTE D'OR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.



JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 4.13 « Produits d'exploitation » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux produits d'exploitation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné le bien fondé des principes comptables appliqués et nous nous sommes assurés que les notes ci-dessus visées de l'annexe fournissent une information appropriée.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 1^{er} juin 2022

Le Commissaire aux Comptes

Exco Socodec

Olivier GALLEZOT

UDAF 21

ACTIF	31/12/2021 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2020 (selon CNC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	100 572,32	-75 387,27	25 185,05	35 830,35
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 057 982,47	-614 355,20	443 627,27	484 525,06
Installations techniques, matériel et outillage industriels	967 302,17	-758 103,04	209 199,13	207 508,29
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	2 399,54		2 399,54	2 399,54
Autres titres immobilisés				
Prêts	30 747,63		30 747,63	30 747,63
Autres				
Total I	2 159 004,13	-1 447 845,51	711 158,62	761 010,87
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	2 614,70		2 614,70	2 736,76
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	65 538,72	-1 650,35	63 888,37	50 869,01
Autres	35 671,16		35 671,16	48 779,61
Valeurs mobilières de placement	350 550,00		350 550,00	646 767,84
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 279 135,12		3 279 135,12	2 712 175,27
Charges constatées d'avance	20 894,00		20 894,00	19 459,63
Total II	3 754 403,70	-1 650,35	3 752 753,35	3 480 788,12
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 913 407,83	-1 449 495,86	4 463 911,97	4 241 798,99

UDAF 21

PASSIF	31/12/2021 (selon CNC 2018-06)	31/12/2020 (selon CNC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 522 626,62	1 522 626,62
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves réglementées	1 080 258,86	956 979,25
Autres réserves	163 729,46	163 729,46
Report à nouveau		
Report à nouveau des activités non contrôlées	568 795,64	515 398,02
Report à nouveau des activités sous gestion contrôlées	49 202,83	57 055,83
Excédent ou déficit de l'exercice		
Résultat de l'exercice		
Résultat des activités non contrôlées	28 572,49	53 397,62
Résultat des activités sous gestion contrôlée	203 682,45	115 426,61
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Situation nette (sous total)	3 616 868,35	3 384 613,41
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
TOTAL I	3 616 868,35	3 384 613,41
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	85 115,87	15 000,00
Total II	85 115,87	15 000,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques	54 478,40	54 478,40
Provisions pour charges		
Total III	54 478,40	54 478,40
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis	0,00	0,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	175 115,11	204 407,42
Emprunts et dettes financières diverses	87,51	102,57
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	94 035,68	105 378,56
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	388 616,39	413 306,52
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	446,27	446,27
Autres dettes	34 148,39	34 065,84
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	15 000,00	30 000,00
Total IV	707 449,35	787 707,18
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	4 463 911,97	4 241 798,99

UDAF 21

COMPTÉ DE RESULTAT	31/12/2021 (selon CNC 2018-06)	31/12/2020 (selon CNC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	392 331,45	441 748,51
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Dotations et produits de tarification		
Subventions	272 789,62	215 318,47
Produits liés à des financements réglementaires	2 522 502,50	2 379 999,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	98 288,89	81 703,02
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	8,23	2,48
Total I	3 285 920,69	3 118 771,48
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres	206,80	
Autres achats et charges externes	422 041,76	399 357,91
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	193 555,99	192 625,76
Salaires et traitements	1 693 423,18	1 687 769,48
Charges sociales	550 120,28	552 913,25
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	101 548,00	108 456,50
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	70 115,87	15 000,00
Autres charges	38 809,10	7 564,77
Total II	3 069 820,98	2 963 687,67
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	216 099,71	155 083,81
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	13 701,81	20 426,85
Total III	13 701,81	20 426,85
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 350,59	1 623,83
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	1 350,59	1 623,83

2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	12 351,22	18 803,02
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	228 450,93	173 886,83

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	7 185,91	
Sur opérations en capital	40,00	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	7 225,91	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	276,85	316,60
Sur opérations en capital	0,05	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	276,90	316,60
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	6 949,01	316,60
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 145,00	4 746,00
Total des produits (I + III + V)	3 306 848,41	3 139 198,33
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 074 593,47	2 970 374,10
SOLDE INTERMEDIAIRE	232 254,94	168 824,23
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	232 254,94	168 824,23
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	46 472,79	44 513,90
TOTAL	46 472,79	44 513,90

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2021

ASSOCIATION UDAF de la Côte D'Or

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :	2
2.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	3
2.1.	Référentiel comptable appliqué, règles générales d'établissement des comptes	3
2.2.	Immobilisations corporelles et incorporelles.....	3
2.3.	Immobilisations financières	4
2.4.	Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement.....	4
2.5.	Provisions pour risques et charges	4
2.6.	Résultat exceptionnel.....	4
3.	CHANGEMENT DE METHODE	
4.	NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT	5
4.1.	Immobilisations corporelles et incorporelles.....	5
4.2.	Immobilisations financières	6
4.3.	Créances.....	6
4.4.	Disponibilités et valeurs mobilières de placement.....	6
4.5.	Comptes de régularisation – Actif	7
4.6.	Capitaux Propres	8
4.7.	Provisions pour risques et charges	10
4.8.	Fonds dédiés	10
4.9.	Emprunts et dettes financières.....	10
4.10.	Comptes de régularisation – Passif.....	11
4.11.	Charges à payer et produits à recevoir	11
4.12.	Résultat exceptionnel.....	11
4.13.	Produits d'exploitation	12
4.14.	Transfert de charges.....	12
5.	AUTRES INFORMATIONS	12
5.1.	Informations diverses.....	12
5.2.	Echéances des créances et dettes	13
5.3.	Ventilation de l'effectif moyen équivalent temps plein au 31/12/2021	13
5.4.	Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants.....	14
5.5.	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2021.....	14
5.6.	Honoraires du commissaire aux comptes.....	14
5.7.	Contributions volontaires.....	14

OBJET SOCIAL ET MISSIONS DE L'UDAF

L'Union Départementale des Associations Familiales de Côte d'Or, association loi 1901, constituée de 55 associations, représente plus de 3 868 familles. Elle défend les intérêts de l'ensemble des familles de Côte d'Or.

Pour cela, l'Udaf fait entendre ses positions auprès des pouvoirs publics, représente les familles dans de nombreux domaines (santé, petit-enfance, habitat, vie quotidienne...) et gère différents services d'intérêt familial (Mesures de protection judiciaire, Soutien aux tuteurs familiaux, Soutien au budget familial...).

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

1.1 Impact de la COVID 19 sur l'activité de l'association :

L'entité constate que la crise sanitaire a des impacts significatifs sur son activité.

Les différentes mesures gouvernementales de confinement et d'autres restrictions entraînent pour le tissu économique des conséquences notamment financières. A ce jour, leurs effets sur la santé financière des entreprises et des associations sont difficilement prévisibles, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée de la crise, des mesures de restrictions en cours mais également de la durée de cette crise et des modalités et des conditions de sortie.

Compte tenu des évènements de l'année 2021, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à la crise sanitaire qui se poursuit encore et dont nous ne connaissons pas toutes les répercussions à moyen et long terme.

En 2021, l'activité de l'association a été impactée de la manière suivante :

- Recours au télétravail avec des jours de présence limités par la mise en place d'un roulement entre les salariés.
- Présence obligatoire limitée aux postes pour lesquels le télétravail n'est pas possible.
- Limitation des réunions physiques et mise en place de conférences téléphoniques.
- Suspension des visites au domicile des majeurs

Toutes ces mesures n'ont pas d'impact global sur les finances de l'UDAF. En effet, le département a maintenu le versement des dotations prévues.

L'UDAF n'a pas eu recours à l'activité partielle et honoré tous les paiements d'échéances.

En fonction de sa connaissance actuelle des éléments de cette crise sanitaire et de son développement et des éléments connus au moment de l'arrêté de ses comptes, la direction estime que le niveau de trésorerie ainsi que les mesures d'accompagnement mises en place par le gouvernement permettent de garantir la continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois mais sans pour autant permettre d'estimer de manière fiable l'impact final sur l'activité à venir de cette épidémie

1.2 La provision concernant l'affaire Paillet est maintenue dans les comptes clos au 31/12/21. L'affaire est à ce jour, toujours en cours.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable appliqué, règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exercice,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

-de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2007-05 du 04 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médicaux-sociaux relevant de l'article R 314-1 du code l'action sociale et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n° 2014-03 de l'ANC,

-du règlement n°2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de privé à but non lucratif,

-du règlement n°2019-04 du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif,

-du plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L312-1 du code l'action sociale et des familles 2020.

2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) lorsqu'elles sont acquises, à la valeur d'apport en cas d'opération d'apport.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties sur leur durée de vie prévue selon le mode linéaire, ou selon le mode dégressif fiscal, lorsque les dispositions fiscales le permettent.

Les principaux modes et durées d'amortissement retenus se présentent comme suit :

Mode d'amortissement <i>L : Linéaire, D: Dégressif</i>			Durée
--	--	--	-------

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement	L	5 ans
Frais de recherche et c	n/a	n/a
Concessions, brevets,	L	2 ans
Autres	L	3 à 5 ans

Immobilisations corporelles

Constructions	L	20 à 50 ans
Installations techniques	L	10 ou 20 ans
Matériels de transport	L	4 à 10 ans
Matériels informatiques	L	1 à 5 ans
Mobilier	L	5 à 15 ans
Autres	L	5,7 ou 10 ans

2.3 Immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique, diminué le cas échéant par une provision pour dépréciation, lorsque leur valeur recouvrable est inférieure.

2.4 Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement présentées au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires et les titres de placement. Elles sont évaluées à leur coût de revient, diminué le cas échéant, d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur de marché est inférieure.

2.5 Provisions pour risques et charges

L'association reconnaît une perte ou comptabilise une provision lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, l'association fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

2.6 Résultat exceptionnel

Il résulte de la différence entre les charges et les produits exceptionnels et est constitué d'éléments qui en raison de leur nature ou de leur caractère inhabituel ne peuvent être considérés comme récurrents ou relevant de l'activité courante.

CHANGEMENT DE METHODE

Les règles et méthodes n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Evolution des valeurs brutes

Au cours de l'exercice, les valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles ont évolué comme suit :

en €	Au 01/01/21	Augmentation	Diminution	Au 31/12/21
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	100 572			100 572
Total immobilisations incorporelles	100 572	0	0	100 572
Terrains				
Constructions et agencements	1 057 982			1 057 982
Installations techniques, matériels, outillages				
Installations générales, agencements	654 093	9 192		663 285
Matériels de transport				
Matériels de bureau, informatique, mobilier	263 164	40 853		304 017
Autres immobilisations corporelles				
Total immobilisations corporelles	1 975 239	50 045	0	2 025 284
Immobilisations en cours	0		0	
Total (valeur brute)	2 075 811	50 045	0	2 125 856

Evolution des amortissements

Au cours de l'exercice, les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ont évolué comme suit :

en €	Au 01/01/21	Augmentation	Diminution	Au 31/12/21
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	64 742	10 645		75 387
Total immobilisations incorporelles	64 742	10 645	0	75 387
Terrains				
Constructions et agencements	573 457	40 898		614 355
Installations techniques, matériels, outillages				
Installations générales, agencements	527 277	14 467		541 744
Matériels de transport				
Matériels de bureau, informatique, mobilier	182 471	33 888		216 359
Autres immobilisations corporelles				
Total immobilisations corporelles	1 283 205	89 253	0	1 372 458
Total amortissements	1 347 947	99 898	0	1 447 845

4.2 Immobilisations financières

Au cours de l'exercice, les postes d'actifs immobilisés ont évolué comme suit :

€	Au 01/01/21	Augmentation	Diminution	Au 31/12/21
Autres participations	2 400			2 400
Prêts	30 747			30 747
Total immobilisations financières	33 147	0	0	33 147
Total (valeur brute)	33 147	0	0	33 147

4.3 Créances

Les créances détenues sur les majeurs des exercices 2019 et antérieurs ont été passées en pertes pour 31 296.12€. Ce passage en perte et divers règlements ont justifié une reprise de provision de 31 063.45€

Les créances 2020 détenues sur des majeurs ont fait l'objet d'une provision pour 1 650.35€

4.4 Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement

Au 31 décembre 2021, l'U.D.A.F. 21 détient pour 350 550€ de valeurs mobilières de placement et autres placements qui se décomposent de la manière suivante :

- Des parts B CCM Dijon Darcy pour 50 550 €
- Trois comptes à terme de 100 000 € chacun à échéance 7 ans

4.5 Comptes de régularisation – Actif

Les charges constatées d'avance, à hauteur de 20 894 € concernent essentiellement des charges d'exploitation.

N° COMPTE	LIBELLES	date fact.	TTC	INST	SMPJ	TOTAL
606113	BOLLORE stock fuel au 31/12/2020 1900 l à 0,82 €	08/12/2021	1 558,00	66,84	1 491,16	1 558,00
613500	FRANFINANCE 1/01/2021 AU 31/03/2021	20/12/2020	9 596,40	411,69	9 184,71	9 596,40
613502	PITNEY location machine à affranchir 10/03/21 au 09/03/22 558*69*360	15/03/2021	106,95	4,59	102,36	106,95
615600	SEEDITH entretien chaudière du 30/05/21 au 29/05/22 481,66*5/12	03/05/2021	192,36	8,25	184,11	192,36
615600	NEXTIRAONE Maint standard du 01/12/21 au 30/11/22 1265,47x11/12	27/11/2021	1 160,01	48,76	1 110,25	1 160,01
615630	AXE INDIGO SAGE du 06/12/2021 au 05/12/2022 2995,20*335/360	13/12/2021	2 787,20	119,57	2 667,63	2 787,20
615630	AXE INFORMATIQUE création entité URAF POUR 2022	10/12/2021	534,00	534,00		534,00
615630	JVS ABT 3 ANS LOG ANTI VIRUS 26/01/21 AU 25/01/2024 490,8/36*25	26/01/2021	340,83	14,62	326,21	340,83
615630	JVS ABT 3 ANS LOG ANTI VIRUS 11/12/2020 au 10/12/2023 490,8/36*23	15/12/2020	313,57	13,45	300,11	313,57
615630	ONYX maintenance elips 01/02/2021 au 31/01/2022 14992,85*1/12	01/02/2021	1 249,40		1 249,40	1 249,40
615630	ONYX Gotomeeting 23/03/21 au 22/03/2022 154,8*82/360	31/03/2021	35,26		35,26	35,26
615630	ALLIANCE PC logmein 24/10/2021 au 23/10/2022 146,41*293/360	23/10/2021	119,16	5,11	114,05	119,16
615630	TEAMVIEWER 02/04/21 AU 01/04/22 430,56*3/12	02/04/2021	107,64	4,62	103,02	107,64
618420	LE CEDRE cotisation 01/04/2021 au 31/03/22 632,52*3/12	28/01/2022	158,13	6,78	151,35	158,13
618110	Le Bien Public 01/04/21 AU 02/04/2022 348*90/360	01/04/2020	87,00	3,73	83,27	87,00
618110	ASH 24/07/2021 au 16/07/22 149*196/352		82,97		82,97	82,97
618110	EDITIONS LEGISLATIVES avance abonnement 2021	12/09/2021	384,92	16,51	368,41	384,92
618110	EDITIONS LEGISLATIVES GUIDE LOGMENT 01/05/21 au 30/04/22	02/03/2021	68,33		68,33	68,33
618110	EDITIONS LEGISLATIVES Guide Familial 152,01*39/360	01/01/2021	16,47	0,71	15,76	16,47
6118110	LE PARTICULIER 01/2021 A 01/2023	26/03/2021	64,00	2,75	61,25	64,00
618300	AXE INDIGO paie 2022	06/12/2021	828,00	35,52	792,48	828,00
618420	EIG adhésion association 2022	06/12/2021	25,00	1,07	23,93	25,00
626000	LA POSTE achats timbres pou 2022	19/11/2021	614,40		614,40	614,40
626012	SFR abonnement 21/12/2021 au 20/01/22 435,6*20/30	21/12/2021	290,40	12,46	277,94	290,40
626014	BOUYGUES CLES 4G 20/12 AU 19/01/22 260,40*19/30	20/12/2021	173,60		173,60	173,60
TOTAUX			20 894,01	1 312,04	19 581,97	20 894,01

4.6 Fonds Propres

Au 31 décembre 2021 les fonds propres s'élèvent à 3 616 868.35 €.

Au cours de l'exercice, les fonds propres ont évolué comme suit :

N° DE COMPTE		DEBUT DE	RESULTAT	AFFECTATION	CLOTURE DE
		L' EXERCICE	N - 1	RESULTAT DDCS	L' EXERCICE
101241	FONDS DE ROULEMENT UDAF	1 299 970,00			1 299 970,00
101242	FONDS DE ROULEMENT MFV	222 656,62			222 656,62
106852	EXCEDENT AFFECTE L' INVESTISSEMENT				381 871,09
	Affect résultat 2011 décision DDCS	17 561,10			
	Affect résultat 2012 décision DDCS	44 382,42			
	Affect résultat 2013 décision DDCS	59 531,26			
	Affect résultat 2014 décision DDCS	27 007,56			
	affect résultat 2017 décision DDCS	59 102,71			
	affect résultat 2018 décision DDCS	58 929,43			
	affect résultat 2019 décision DDCS	353 840,71		-353 910,71	
	affect résultat 2020 décision DDCS		115 426,61		
106855	EXCEDENT AFFECTE COUVERTURE BESOIN TRESORERIE	179 606,93			258 776,43
	affect résultat 2017 décision DDCS	59 102,71			
	Rég affectation réserves 2016 décision DDCS	-38 862,64			
	affect résultat 2018 décision DDCS	58 929,43			
106856	RESERVE COMPENSATION DES DEFICIT				77 847,63
	affect de la reprise de l'excdt RAN SMPJ 2015	39 793,00			
	affect résultat 2016 décision DDCS	76 916,97			
	affect réserves 2016 décision DDCS	-38 862,34			
106870	RESERVE COMPENSATION DES CHARGES AMORTISSEMENTS				361 763,71
	affect résultat 2019 décision DDCS			361 763,71	
106880	RESERVE DE COMPENSATION	163 729,46			163 729,46
110000	REPORT A NOUVEAU	419 146,19			568 795,64
	affect résultat 2017 décision DDCS	55 703,92			
	affect résultat 2018 décision DDCS	26 279,28			
	affect résultat 2019 décision DDCS	14 268,63			
	affect résultat 2020 décision DDCS		53 397,62		
115000	REPORT A NOUVEAU RESULTAT 2018	117 858,86			117 858,86
115000	RAN SMPJ				118 205,42
	Affectat resultat SMPJ 2015 selon DDCS le 21/07/17	102 689,95			
	Rep excédent du resultat RAN SMPJ 2015 décision DDCS	-39 793,00			
	Affect résultat 2016 décision DDCS	77 725,29			
	Affect résultat 2017 décision DDCS	118 205,42			
	rég affect réserves 2016 décision DDCS	-77 725,29			
	Affect 2017 décision DDCS	-62 896,95			
115910	DEPENSES REFUSEES APPLI. ART. R3	-110 835,18			-186 861,45
	Affect résultat 2013 décision DDCS	-47 463,18			
	Affect résultat 2014 décision DDCS	-2 898,67			
	Affect résultat 2015 décision DDCS	-43 065,94			
	Affect résultat 2016 décision DDCS	-132 482,91			
	Affect réserves 2017 décision DDCS	155 450,27			
	Affect résultat 2017 décision DDCS	-699,98			
	Affect résultat 2018 décision DDCS	2 987,14			
	Affect résultat 2019 décision DDCS			-7 853,00	
	TOTAUX	3 215 789,18	168 824,23	0,00	3 384 613,41
120000	RESULTAT EXERCICE				
	Institution	53 397,62			28 572,49
	SMPJ	115 426,61			203 682,45
	ISTF	0,00			0,00
	TOTAUX	168 824,23			232 254,94
	TOTAUX	3 384 613,41			3 616 868,35

Le résultat 2020 de l'Institution a été affecté en report à nouveau pour 53 397.62€

La DDCS n'a pas encore rendu sa décision d'affectation du résultat 2020. Il a donc, sur décision de l'assemblée générale, été affecté en réserve d'investissement pour 115 426.61€

Le résultat 2021 de l'UDAF 21 s'élève à 232 254.94€, il se répartit ainsi :

- Résultat propre : 28 572.49€
- Résultat sous contrôle de tiers financeurs : 203 682.45€

4.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques sont constituées de deux risques prud'homaux pour respectivement 52 K€ et 2 K€.

4.8 Fonds dédiés

VARIATIONS DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés de projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	15 000,00				70 115,87	85 115,87	30 000,00
Contributions financières							
Ressources liées à la							
TOTAL	15 000,00				70 115,87	85 115,87	30 000,00

4.9 Emprunts et dettes financières

désignation	CAPITAL RESTANT DÛ A LA CLOTURE			
	TOTAL	A - 1 AN	+1AN - 5ANS	+ 5 ANS
CREDIT MUTUEL travaux embellissement bureaux 5 RN N°164140	59 851.72	10 487.84	42 961.63	6 402.25
CREDIT MUTUEL achat appart 14 RN	115 263.39	14 414.62	58 530.96	42 317.81
	175 115.11	24 902.46	101 492.59	48 720.06

4.10 Comptes de régularisation – Passif

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 15k€

4.11 Charges à payer et produits à recevoir

Dettes	EN €	Montant des charges à payer
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		88
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		34 995
Dettes fiscales et sociales		285 755
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total		320 838

Créances	EN €	Montant brut produits à recevoir	provisions	Montant net des produits à recevoir
Immobilisations financières :				
- créances rattachées à des participations				
- autres immobilisations financières				
Créances				
- créances Clients et comptes rattachés		238		238
- autres		13 463		13 463
Valeurs mobilières de placement		11 161		11 161
Disponibilités				0
Total		24 862	0	24 862

4.12 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice ressort à 6 949.01€ ; il peut s'analyser comme suit :

produits sur ex antérieurs	
produits divers	7 186
Chrg /opérations de gestion	277
dot aux prov exceptionnelles	
produits cession d'élts d'actifs	40
transfert de charges exceptionnels	
VNC élts actifs cédés	
Résultat exceptionnel	6 949

4.13 Produits d'exploitation

Les produits de la Dotation Globale de Financement ont été enregistrés dans le compte « 732113 – services mandataires judiciaires à la protection des majeurs » pour la part de la dotation globale relevant de l'état. Et en « 733110 – dotation globale » pour celle incombant au département.

Les subventions ont été enregistrées dans des comptes « 740 – subventions d'exploitation ».

Détail des produits d'exploitations :

En €	31/12/2021
Produits divers (cotisations,)	3 904
Prestations Observatoire de la famille	0
Prestations DGF	2 474 342
Prestations ISTF	48 161
Prestations émoluments des majeurs protégés	388 427
Total prestations de services et dotation globale de financement	2 914 834
Subvention conseil 21	3 000
Subvention CAF	11 000
Subvention PCB	15 000
Subvention Cercle parents	57 702
Subvention lire et faire lire	4 000
Subvention fonds spécial UNAF	182 088
Total subventions	272 790

4.14 Transfert de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 67 225 €, dont le détail est le suivant :

Transfert de charges – en €	31/12/2021
Versement – contrats aidés- Remboursements de frais divers (dont formation des DPM)	28 217
Remboursement URAF	0
Indemnités journalières CPAM – CHORUM	39 008
TOTAL	67 225

AUTRES INFORMATIONS

5.1 Informations diverses

- Engagements retraite : l'association n'effectue pas de versement spécifique à des organismes dans le cadre d'un contrat d'engagement retraite. Cependant le calcul d'une estimation d'un engagement d'indemnité de fin de carrière au 31/12/2021 est de

451 058.88€. Cette estimation a été calculée avec le tableau préconisé par l'UNAF, reprenant pour 2021 les hypothèses suivantes :

- 0.98 % de taux d'actualisation des salaires
- Le taux de rotation moyen selon la table TV 88/90
- Le nombre de mois d'indemnité de départ en retraite selon art.18 de la convention de 1966.
- Le taux de charges sociales moyennes de 55 %
- L'âge moyen de départ en retraite de 63 ans.

- Les fonds détenus par les majeurs sous mesures de protections judiciaires ne sont pas intégrés dans les comptes sociaux de l'UDAF de Côte d'Or, étant donné qu'il s'agit de comptes bancaires individuels au nom de chaque majeur. Le nombre de ces comptes gérés par l'association au 31/12/2021 est de 4 238. Le montant total des sommes figurant sur ces comptes est de 38 927 613.99 €.

- De même, au 31/12/2021, l'UDAF de Côte d'or gère 26 tutelles de mineurs ad'hoc, dont 5 possèdent des placements pour un montant de 5 712.49€.

5.2 Echéances des créances et dettes

Echéancier des créances (en €)	Montant brut	< 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	30 748		30 748
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients	63 888	63 888	
Créances diverses	35 671	35 671	
Charges constatées d'avance	20 894	20 894	
Autres			
Total créances	151 201	120 453	30 748

Echéancier des dettes (en €)	Montant brut	< 1 an	> 1 an
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	175 115	24 902	150 213
Emprunts et dettes financières divers	88	88	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 036	94 036	
Dettes fiscales et sociales	388 616	388 616	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	446	446	
Autres dettes	34 148	34 148	
Produits constatés d'avance	15 000	15 000	
Total dettes	707 449	557 236	150 213

5.3 Ventilation de l'effectif moyen équivalent temps plein au 31/12/2021

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	2,74	2	4,74
Non Cadres	2	46,58	48,58
Total	4,74	48,58	53,32

5.4 Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants

En vertu de l'article 20 de la loi n°2006- 586, l'association est tenue de publier la rémunération de ses trois plus hauts cadres dirigeants. Compte tenu du fait que cette mention reviendrait à indiquer le salaire d'une seule personne, cette information n'est pas communiquée.

5.5 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2021

Les mesures mises en places pour lutter contre la COVID 19 sont maintenues en début d'année 2022. Elles seront adaptées et ou supprimées en fonctions des décisions gouvernementales.

5.6 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissariat aux comptes comptabilisés s'élève à 12 360€

5.7 Contributions volontaires

Conformément à l'article 211 du règlement ANC 2018-06, les contributions en nature ont été comptabilisées au compte de résultat pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier.

Les contributions volontaires en nature sont composées des :

- Contribution en travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes)
- Contributions en biens (dons en nature redistribués ou consommés en l'état)
- Contribution en services (mise à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services) :

Contribution en travail (bénévolat, mises à disposition de personnes) :

Les heures de bénévolat ont été recensées tout au long de l'exercice. L'Udaf a établi un récapitulatif des heures de bénévolat par bénévole, ce récapitulatif imprimé en 2 exemplaires a été signé par le Président de l'Udaf et par le bénévole concerné. Un exemplaire par bénévole est conservé à l'Udaf.

Le nombre d'heures de travail effectué par les bénévoles de l'UDAF sur l'exercice 2021 est de 3 103.75 h.

Conformément aux préconisations de l'UNAF, nous avons réalisé ces heures avec la valeur du SMIC horaire 2021, soit : 10,30€ de l'heure.

Le taux de charges sociales utilisé est celui observé sur l'exercice : 45.37 %.

Le montant total des contributions volontaires en travail pour l'exercice 2021 est de : 46 472.79€.

Ce montant, comptabilisé, figure au pied du compte de résultat.

Nous n'avons pas recensé de contributions volontaires en bien et en services au sein de notre Udaf.